

# Différends liés aux ressources naturelles transfrontalières en Afrique

Politiques, institutions et expériences de gestion



Résumé analytique



# 1. Résumé analytique

## 1.1 Contexte

L'Afrique est dotée de considérables ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, dont seule une petite partie a été exploitée au profit du peuple africain. On ne saurait surestimer le rôle des ressources naturelles en tant que facteurs majeurs contribuant à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Les ressources naturelles peuvent pourtant être une malédiction ou une bénédiction, selon la qualité de la gouvernance, des institutions, de la capacité et de la volonté des gouvernements à les gérer pour le développement et le bien public.

Si les conflits intérieurs à propos des ressources naturelles ont dominé les débats politiques et académiques consacrés aux causes profondes des conflits, on n'a prêté que très peu d'attention aux conflits interétatiques, actuels et potentiels, concernant des ressources transfrontalières. Il convient de noter que la ruée vers les ressources naturelles et la concurrence entre les pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation ont incité les acteurs nationaux et internationaux à contrôler ces ressources. L'Afrique s'étant engagée sur la voie d'une transformation économique structurelle et de l'industrialisation, sa demande de matières premières et de ressources naturelles va augmenter et le continent risque de voir ressurgir d'anciens conflits frontaliers ou de voir apparaître de nouveaux litiges au sujet des ressources transfrontalières.

Bien entendu, lorsque la demande de produits de base et de ressources naturelles augmente, il en est de même pour la concurrence entre les États à propos de l'utilisation des ressources naturelles transfrontalières pour l'usage domestique, le développement national et l'exportation. Par exemple, l'évolution du conflit interne de la République démocratique du Congo, est devenu un conflit qui a embrasé la région des Grands Lacs, témoigne du fait que les différends intra-étatiques peuvent se transformer en conflits interétatiques. Prenons, par exemple, la guerre de 2012 (un an après l'indépendance du Soudan du Sud) et les conflits prolongés entre le Soudan et le Soudan du Sud à propos de la région pétrolifère d'Abiyé : il s'agissait généralement de conflits suscités par les ressources transfrontalières, qui ont dominé la géopolitique de ces deux pays. Ou prenons le cas du litige entre le Ghana et la Côte d'Ivoire concernant leur frontière maritime, qui est survenu lorsque le Ghana a commencé l'exploration et la production pétrolières dans les champs de Tweneboa-Enyenra-Ntomme et de la zone Jubilee dans l'océan Atlantique. De même, la Somalie et le Kenya sont impliqués dans des différends au sujet des frontières maritimes séparant des zones potentiellement riches en ressources pétrolières et gazières. Le présent rapport présente quelques exemples de litiges transfrontaliers<sup>1</sup> liés aux ressources naturelles dans le but de s'inspirer de l'expérience acquise et de tirer des enseignements du point de vue des politiques et des pratiques.

## 1.2 Fondement

- a) Dans certains pays, l'exploration, la production et la commercialisation des ressources naturelles transfrontalières sont devenues une source de conflits et, par conséquent, il est difficile, voire impossible, pour ces pays d'exploiter

---

<sup>1</sup> (Note terminologique sur les différents termes utilisés en anglais pour rendre la notion de « frontière » ; sans objet en français)

leurs ressources. En outre, les conflits entravent le développement, la paix et la sécurité ;

- b) Les conflits actuels sur les ressources transfrontalières ont démontré leurs coûts élevés en vies humaines et en ressources financières, tant pour les pays qui y sont directement impliqués que pour les pays voisins (par exemple, les conflits entre la République démocratique du Congo et les pays de la région des Grands Lacs et ceux opposant le Soudan du Sud au Soudan) ;
- c) Il est nécessaire d'élaborer d'urgence des politiques et des protocoles continentaux relatifs à la gestion des ressources transfrontalières susceptibles de donner lieu à des conflits. Il faudrait aussi entreprendre d'urgence une action concertée pour sensibiliser les décideurs aux dangers pour la sécurité posés par la concurrence croissante pour les ressources transfrontalières ;
- d) La production et l'exportation des ressources transfrontalières nécessitent souvent des infrastructures transfrontières (transports, entrepôts, commercialisation et transformation) reliant deux pays ou plus. Il est devenu évident qu'une coopération est nécessaire pour gérer les ressources naturelles transfrontalières avant qu'elles ne dégénèrent en conflits, au détriment des économies et des sociétés de plusieurs pays ;
- e) Si rien n'est fait, les conflits liés aux ressources transfrontalières risquent de saper les aspirations de l'Afrique de développement durable, de transformation économique structurelle et d'intégration régionale.

### **1.3 Objectifs**

Les objectifs du projet de recherche duquel est issu le présent rapport sont les suivants :

- a) Tracer l'ampleur et les caractéristiques des ressources transfrontalières sensibles aux conflits ;
- b) Analyser et expliquer les politiques et les pratiques actuelles relatives à la gestion des ressources transfrontalières ;
- c) Élaborer des conclusions et des recommandations concernant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources transfrontalières ;
- d) Organiser des concertations nationales et transnationales de haut niveau afin de sensibiliser les principales parties prenantes (acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, secteur privé, société civile, organisations non gouvernementales et partenaires au développement) aux messages, aux conclusions et aux recommandations stratégiques issus des travaux de recherche ;
- e) Envisager la possibilité de publier un manuel sur le renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers.

### **1.4 Approche et méthodes**

Le présent rapport étudie les débats politiques et académiques actuels entourant le rôle des ressources transfrontalières dans la croissance économique africaine et introduit les pratiques actuelles concernant leur gestion. Il est axé sur la cartographie des

protocoles et des stratégies de l'Afrique sur la gestion des ressources transfrontalières, notamment en ce qui concerne les minéraux, le pétrole et le gaz, à partir de huit études de cas. Certes, l'objet du présent rapport se limite à la gestion des ressources naturelles transfrontalières, en mettant l'accent sur la gestion des différends relatifs à ces ressources, notamment le gaz, le pétrole, les minéraux et l'eau douce.

L'équipe de recherche a adopté une approche à trois volets. Elle a d'abord fait le bilan de la documentation existante sur le rôle des ressources naturelles dans la croissance économique africaine et sur la gestion actuelle des ressources transfrontalières africaines, en incluant la mobilité des éleveurs transfrontaliers, les réserves et les parcs naturels, les ressources en eau douce transfrontalières, et les ressources minières, pétrolières et gazières transfrontalières. Un rapport initial a été présenté en vue d'examiner l'efficacité de l'approche et d'améliorer la préparation pour l'étude de terrain.

Deuxièmement, l'équipe de recherche a corroboré les dernières données disponibles sur les terres, les minéraux et les industries extractives publiées par des institutions multilatérales de développement comme le Centre africain des ressources naturelles de la Banque africaine de développement et le World Resources Institute (Institut des ressources mondiales), entre autres. Le conflit entre la République du Soudan du Sud et le Soudan et les retards de production induits par le différend opposant la Côte d'Ivoire au Ghana au sujet des champs pétrolifères de Jubilee servent à démontrer les impacts économiques de la gestion des ressources naturelles transfrontalières.

Troisièmement, les méthodes à utiliser comprennent une analyse documentaire approfondie et des visites dans les pays retenus pour le travail de terrain. Les membres de l'équipe de terrain ont adopté plusieurs méthodes de recherche pour recueillir des données qualitatives et quantitatives. Ils ont interrogé des décideurs politiques ainsi que des représentants des gouvernements, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de la Banque africaine de développement, des membres de la société civile, d'organisations non gouvernementales et d'un public averti, des leaders d'opinion et des chercheurs dans le domaine de la gestion des ressources naturelles transfrontalières.

Quatrièmement, l'équipe de recherche a décidé d'effectuer des visites de terrain pour mettre à jour la documentation rédigée sous forme de projet de rapport, qui comprenait aussi des conclusions et des recommandations préliminaires. Ces visites de terrain ont permis aux membres de l'équipe de valider l'étude documentaire.

Le rapport comprend huit études de cas sur la gestion des ressources transfrontalières minérales, pétrolières et gazières. Ces études de cas porteront sur quatre types de secteurs liés aux ressources naturelles : premièrement, les conflits frontaliers résultant de l'échec de la décolonisation ; deuxièmement, les ressources en eau douce ; troisièmement, l'exploitation minière, pétrolière et gazière à l'intérieur des terres et au large des côtes ; et, quatrièmement, les modèles migratoires des éleveurs transfrontaliers et les centres de commerce dans la Corne de l'Afrique et le Sahel. Le présent rapport se limite à quelques études de cas afin de faire ressortir les conséquences désastreuses des conflits sur les ressources naturelles transfrontalières.

## **1.5 Conclusions et recommandations**

### **1.5.1 Conclusions**

- a) Les ressources naturelles de l'Afrique agissent comme un catalyseur important du développement économique en aidant le continent à

orienter ses économies vers la transformation structurelle. Si elle est gérée correctement, la richesse tirée des ressources naturelles peut faciliter la transition de l'Afrique de l'exportation de produits primaires à faible valeur vers des économies manufacturières à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;

- b) Au cours des deux dernières décennies, les ressources naturelles africaines (minéraux, pétrole, gaz, eau, réserves naturelles, pâturages et forêts) sont devenues des facteurs majeurs de conflits internes et interétatiques en raison de la hausse de la demande mondiale pour les produits primaires. Comme le décrit ce rapport, les différends transfrontaliers se sont multipliés et ont mis en péril la paix, la sécurité et le développement dans plusieurs pays ;
- c) L'Union africaine et les commissions économiques régionales ont mis en place plusieurs institutions, conventions, politiques et cadres juridiques et administratifs pour la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles et la coopération (voir annexe I). Ces institutions ont souvent été appelées à jouer un rôle de médiateur dans les différends liés aux ressources transfrontalières. Le rapport présente les principales institutions continentales et régionales, les orientations politiques, les protocoles et les déclarations consacrés à la gestion d'une myriade de ressources transfrontalières ;
- d) Le Programme Frontière de l'Union africaine, qui vise à « faire face aux problèmes posés par le manque de délimitation et de démarcation des frontières africaines<sup>2</sup> », est digne d'éloges. D'autres objectifs stratégiques qui s'inscrivent dans le droit fil des aspirations de l'Afrique à la paix, à la sécurité et au développement comprennent le renforcement du processus d'intégration et le développement de la coopération transfrontalière au niveau local dans le cadre des commissions économiques régionales et d'autres initiatives d'intégration régionale ;
- e) Malgré la prolifération d'institutions continentales et régionales chargées des ressources transfrontalières, les litiges au sujet de ces ressources ont été stimulés par un nombre croissant de pays à revenu intermédiaire et d'autres économies émergentes. Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a connu un élan sans précédent vers la découverte et l'extraction de ressources, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement les recettes et les flux d'investissements. Cela a considérablement modifié les perspectives économiques de certains pays. Les conflits frontaliers, en veille depuis l'avènement du colonialisme, ont récemment proliféré, conduisant à des revendications et des contre-revendications de propriété, comme l'illustrent les études de cas dans le présent rapport ;
- f) Parmi les pays ayant bénéficié de visites de terrain, très peu d'entre eux sont dotés d'instituts nationaux, de politiques ou d'un cadre juridique pertinent en cas de conflits internes ou internationaux. Aucun des litiges transfrontaliers mentionnés dans les études de cas n'a été traité par un tribunal continental ou régional africain. Cela fait qu'il est impératif d'avoir recours à l'arbitrage ou au règlement des litiges par le biais d'institutions internationales telles que la Cour internationale de justice ;

---

<sup>2</sup> Déclaration sur le Programme Frontière de l'Union africaine et ses modalités de mise en œuvre [BP/MIN/Decl.(II)], article 4. Voir [www.peaceau.org/uploads/aubp-dec-fr.pdf](http://www.peaceau.org/uploads/aubp-dec-fr.pdf).

- g) Certains différends frontaliers ont été réglés dans un laps de temps relativement court, tandis que d'autres conflits se sont prolongés et poursuivis pendant des décennies, sans aucune fin en vue. Par exemple, le conflit entre le Soudan du Sud et le Soudan au sujet d'Abiyé et le différend entre l'Égypte et le Soudan concernant Hala'ib (voir les études de cas au chapitre 5) sévissent depuis la fin de l'ère coloniale ;
- h) Des cas exemplaires de gestion des ressources transfrontalières et de règlements de conflits transfrontaliers en Afrique mériteraient de servir de référence pour les meilleures pratiques, à savoir le règlement des différends frontaliers entre le Soudan et l'Éthiopie, entre le Mali et le Burkina Faso ou entre le Nigéria et le Cameroun (voir les études de cas au chapitre 5). Dans tous ces cas de règlements efficaces de différends frontaliers, les frontières sont traitées comme des multiplicateurs d'opportunités et des ponts entre les communautés. Comme la plupart des ressources naturelles vitales sont transfrontalières ou sont situées dans des zones frontalières, la paix et la sécurité dans ces zones deviendront un élément de plus en plus indispensable à la transformation de l'Afrique ;
- i) Les différends transfrontaliers peuvent provoquer de véritables guerres, entraînant des coûts élevés sur le plan humain et économique. Par exemple, le coût du différend frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie (1998-2000) est indiqué dans le rapport. La Commission d'arbitrage a accordé à l'Érythrée une indemnisation s'élevant à 161 455 000 dollars au titre de ses propres demandes contre les violations de l'Éthiopie et une indemnisation supplémentaire de 2 065 865 dollars pour les réclamations faites par des demandeurs individuels<sup>3</sup>. La Commission d'arbitrage a également accordé à l'Éthiopie une somme totale de 174 036 520 dollars au titre de ses demandes d'indemnisation à l'Érythrée (voir annexe III)<sup>4</sup> ;
- j) Le coût économique de la guerre de 2012 opposant le Soudan au Soudan du Sud à propos de la région pétrolifère d'Abiyé a été estimé à l'équivalent de 15 % du PIB du Soudan du Sud pour 2014. Si le conflit avait duré une à cinq années supplémentaires, cela aurait coûté au Soudan du Sud entre 22,3 et 28 milliards de dollars. Si les répercussions du conflit étaient mesurées sur 20 ans pour tenir compte des effets d'entraînement, la perte serait encore plus grande : entre 122 milliards et 158 milliards de dollars. Les conclusions de l'étude de *Frontier Economics* donnent à penser que plus le conflit se prolonge, plus ses coûts risquent de s'étendre à toute la région et à un rythme croissant. La région de l'Afrique de l'Est économiserait entre 31 et 53 milliards de dollars en termes de pertes de PIB en s'assurant que le conflit soit résolu dans un délai d'un an et ne se transforme pas en guerre civile prolongée de cinq ans ou plus<sup>5</sup> ;

---

3 Commission des réclamations entre l'Éthiopie et l'Érythrée, Sentences finales sur les dommages de l'Érythrée concernant les réclamations entre l'État d'Érythrée et la République fédérale démocratique d'Éthiopie, La Haye, 17 août 2009. Document disponible en anglais à l'adresse : [http://www.haguejusticeportal.net/Docs/Court%20Documents/PCA/ER%20Final%20Damages\\_Award\\_complete.pdf](http://www.haguejusticeportal.net/Docs/Court%20Documents/PCA/ER%20Final%20Damages_Award_complete.pdf).

4 Commission des réclamations entre l'Éthiopie et l'Érythrée, Sentences finales sur les dommages de l'Éthiopie concernant les réclamations entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et l'État d'Érythrée. La Haye, 17 août 2009. Document disponible en anglais à l'adresse : [http://www.haguejusticeportal.net/Docs/Court%20Documents/PCA/ET\\_Final\\_Damages\\_Award\\_complete.pdf](http://www.haguejusticeportal.net/Docs/Court%20Documents/PCA/ET_Final_Damages_Award_complete.pdf).

5 *Frontier Economics*, Soudan du Sud. Le coût de la guerre, Estimation des coûts économiques et financiers associés à la perpétuation du conflit (2015), établie en collaboration avec le Centre de résolution des conflits (CECORE) et le Centre d'études sur la paix et le développement (CPDS). Disponible en anglais à l'adresse : <http://www.frontier-economics.com/documents/2015/01/south-sudan-cost-war.pdf>.

- k) Dans le cas opposant le Ghana à la Côte d'Ivoire, une projection partielle du coût économique pour le Ghana si la Côte d'Ivoire réussissait à convaincre la Chambre spéciale de suspendre son exploration et sa production de pétrole dans les gisements de Tweneboa-Enyenra-Ntomme et de Jubilee a été établie. Le Ghana a affirmé : « *Les mesures conservatoires demandées par la Côte d'Ivoire porteront un coup dur à l'industrie pétrolière du Ghana, provoqueront d'importantes perturbations dans toute l'économie ghanéenne et freineront le développement économique du pays pendant de nombreuses années* » (Gouvernement ghanéen, 2015). Dans le cadre de l'estimation des coûts, le Ghana a présenté la Déclaration de Tullow Oil (la principale compagnie pétrolière opérant dans la zone contestée) fixant le coût des travaux d'exploration et d'évaluation dans le champ Tweneboa-Enyenra-Ntomme de janvier 2006 à novembre 2012 à « *environ un milliard de dollars. Le développement prévu du champ pour la production nécessitait un investissement d'environ 4 milliards de dollars supplémentaires (sans compter les très lourds frais encourus pour la location à long terme du navire de production et de stockage de pétrole au large (FPSO)) par Tullow et ses co-entrepreneurs avant la première mise en exploitation, prévue pour mi-2016.* » (Tribunal international du droit de la mer (Ghana/Côte d'Ivoire) 2015). Une grande partie de ces 4 milliards de dollars est déjà engagée dans une série de contrats à prix forfaitaire conclus avec des entrepreneurs de renommée internationale, et environ 2 milliards de dollars ont déjà été dépensés. Un de ces engagements contractuels à long terme concerne, par exemple, un dispositif de forage semi-submersible, à propos duquel Tullow précise *qu'il permet de forer et de compléter les puits pour un coût supérieur à 1,25 million de dollars par jour (pour la plateforme pétrolière et les contrats de services correspondants)* [Tribunal international du droit de la mer (Ghana/Côte d'Ivoire) 2015, ch. 25]. Tullow estime que le *coût additionnel qui résulterait d'une suspension des opérations dans la zone litigieuse serait de l'ordre de 1 à 2 milliards de dollars, sans même tenir compte des incidences financières considérables qu'une telle décision pourrait avoir sur Tullow, ses co-entrepreneurs et les entrepreneurs participant au projet* [Tribunal international du droit de la mer (Ghana/Côte d'Ivoire) 2015, ch. 26]. La Déclaration d'incidence économique, par exemple, *vient d'annoncer que la Côte d'Ivoire cherchait à mettre en œuvre des mesures conservatoires, ce qui a fait chuter la valeur des actions de Tullow de plus de 6 % (soit 308 millions de dollars) en un jour*<sup>6</sup> ;
- l) Les différends transfrontaliers ne concernent pas seulement le pétrole, le gaz, les minéraux et d'autres ressources naturelles dont la contribution au PIB est très élevée. Il est également démontré dans le rapport que les éleveurs ont un mode de vie qui, dans la plupart des cas, est tributaire d'activités transfrontières. Toutefois, malgré de nombreuses déclarations sur l'importance des mouvements transfrontaliers des éleveurs et le rôle que jouent ces derniers en tant que principaux contributeurs à la sécurité alimentaire et aux échanges inter- et intrarégionaux, les éleveurs font toujours face à plusieurs défis dans leur mode de vie fragile.

### 1.5.2 Recommandations

- a) Le paysage de la gestion des ressources naturelles transfrontalières évolue rapidement, tandis que les cadres normatif, institutionnel, collaboratif et financier régissant ces ressources ont pris du retard et demeurent inadéquats. Il est donc urgent d'élaborer un protocole/cadre stratégique

---

6 Voir 'Tullow falls on worries legal dispute could delay Ghana project', Reuters (2 mars 2015). Disponible à l'adresse <http://af.reuters.com/article/investingNews/idAFKBNOLY1K720150302> consulté le 19 mars 2015.



continental pour le partage des ressources transfrontalières, qui devrait également définir les cadres normatif, institutionnel, collaboratif et financier correspondants ;


- b) Il est indispensable de réorganiser les commissions mixtes des frontières en leur conférant de plus grands mandats, en leur donnant plus de moyens et en organisant des réunions et fonctions régulières. Cela devrait comprendre les trois éléments ci-après : i) élaborer un modèle de politique et de stratégie nationales de gouvernance transfrontalière reposant sur les stratégies de l'Union africaine ; ii) accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Niamey ; et iii) élaborer une stratégie de partage des ressources naturelles transfrontalières ;
- c) Il est nécessaire de créer une institution continentale principale qui serait chargée de coordonner les institutions régionales transfrontalières, d'appuyer le renforcement des capacités et l'utilisation des ressources communes, et de mettre en œuvre les objectifs du protocole / cadre stratégique continental pour le partage des ressources transfrontalières. Un cadre institutionnel continental devrait être mis en place (peut-être en améliorant le Programme Frontière de l'Union africaine) afin d'établir une communication et une coopération de confiance entre les États africains au sujet des ressources partagées ;
- d) L'exacerbation des tensions politiques et économiques actuelles à propos de ressources transfrontalières souligne l'importance accrue de la prudence en matière de gouvernance transfrontalière. L'Afrique doit prendre les rênes et s'approprier le cadre politique sur le changement de paradigme dans le programme de gouvernance transfrontalière. Il est donc impératif que l'Afrique mette au point des régimes de gouvernance des ressources transfrontalières à plusieurs niveaux (local, national, régional et continental) qui soient adaptés au règlement des différends actuels et futurs ;
- e) La célérité étant de rigueur pour régler les différends transfrontaliers, il est recommandé à l'Union africaine de créer un groupe de haut niveau pour la résolution des différends transfrontaliers liés aux ressources naturelles. Ce groupe devrait être autorisé à intervenir en temps voulu lorsque des désaccords sur les ressources partagées surviennent entre des États. Il devrait être habilité à agir grâce à des cadres continentaux et régionaux, comme indiqué dans la recommandation a) ci-dessus ;
- f) Pour gérer efficacement les ressources transfrontalières, il est urgent de consolider l'exploitation et le partage justes et équitables des ressources naturelles transfrontalières. La mise en œuvre du Programme Frontière de l'Union africaine, de la Convention de Niamey, des déclarations et des aspects pertinents de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) et de l'Agenda 2063 devrait occuper la première place à l'Union africaine, dans les communautés économiques régionales et dans les États membres ;
- g) Les pays africains devraient être encouragés à mettre en place des institutions, des politiques et des cadres administratifs et juridiques axés sur le partage des ressources naturelles transfrontalières et la collaboration à leur exploitation. Ces cadres institutionnels et de politiques devraient être mis sur pied en concertation avec les cadres continentaux et régionaux existants en matière de gestion et d'exploitation des ressources naturelles ;

- h) Les différends frontaliers ne sont pas seulement interétatiques : la découverte de ressources naturelles de grande valeur dans certains pays, et entre des provinces et des pays, a aussi contribué à des différends au sujet de frontières à l'intérieur de certains pays ;
- i) Les instituts africains de recherche et d'enseignement supérieur devraient accorder toute l'attention voulue aux questions découlant de la politique de gestion des ressources naturelles nationales et transfrontalières et à leurs relations avec le droit, la politique, l'économie et les stratégies de l'environnement aux niveaux continental, régional et international ;
- j) Les ressources pastorales transfrontalières sont aussi importantes pour l'économie et la société africaines que le pétrole, le gaz, les minéraux et autres ressources naturelles qui contribuent grandement au PIB. Il est recommandé aux pays africains et aux communautés économiques régionales de tenir l'engagement énoncé dans leurs déclarations et politiques visant à faciliter les mouvements transfrontaliers des éleveurs dans le contexte des efforts déployés en vue de la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- k) Les approches communautaires de la gestion des ressources transfrontières et du règlement des différends devraient tenir compte des réalités sur le terrain et de l'expérience des communautés frontalières en ce qui concerne la coexistence pacifique et les mécanismes locaux de gestion des différends.

## **1.6 Structure du rapport**

Le rapport se compose de six sections. Les sections 1 et 2 contiennent un résumé analytique et une introduction, détaillant les objectifs, la justification, les conclusions et les recommandations du rapport. La section 3 présente une analyse synoptique du rôle des ressources naturelles dans le développement économique et la croissance économique récente de l'Afrique. Elle délimite les types de gestion des ressources transfrontalières et identifie les lacunes politiques aux niveaux continental et régional. Elle définit également les ressources naturelles transfrontalières susceptibles d'être la cause de conflits et les facteurs ayant contribué à la prolifération des différends à leur sujet au cours des deux dernières décennies. La section 4 propose huit études de cas, représentant l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest. Le coût économique des différends transfrontaliers portant sur des ressources naturelles est expliqué à la section 5, à l'aide de trois études de cas (le conflit entre le Soudan du Sud et le Soudan à propos d'Abiyé, le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie à propos de Badmé et le conflit entre le Ghana et la Côte d'Ivoire portant sur les ressources pétrolières et gazières transfrontalières des champs pétroliers Tweneboa-Enyenra-Ntomme et Jubilee dans l'océan Atlantique). La section 6 élucide les réussites et les leçons tirées des études de cas générales et spécifiques. Le rapport contient également trois annexes et une liste complète de références.





*L'Afrique est dotée de considérables ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, dont seule une petite partie a été exploitée au profit du peuple africain. On ne saurait surestimer le rôle des ressources naturelles en tant que facteurs majeurs contribuant à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Les ressources naturelles peuvent pourtant être une malédiction ou une bénédiction, selon la qualité de la gouvernance, des institutions, de la capacité et de la volonté des gouvernements à les gérer pour le développement et le bien public.*

*Si les conflits intérieurs à propos des ressources naturelles ont dominé les débats politiques et académiques consacrés aux causes profondes des conflits, on n'a prêté que très peu d'attention aux conflits interétatiques, actuels et potentiels, concernant des ressources transfrontalières. Il convient de noter que la ruée vers les ressources naturelles et la concurrence entre les pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation ont incité les acteurs nationaux et internationaux à contrôler ces ressources. L'Afrique s'étant engagée sur la voie d'une transformation économique structurelle et de l'industrialisation, sa demande de matières premières et de ressources naturelles va augmenter et le continent risque de voir ressurgir d'anciens conflits frontaliers ou de voir apparaître de nouveaux litiges au sujet des ressources transfrontalières.*

*Le présent rapport étudie les débats politiques et académiques actuels entourant le rôle des ressources transfrontalières dans la croissance économique africaine et introduit les pratiques actuelles concernant leur gestion. Il est axé sur la cartographie des protocoles et des stratégies de l'Afrique sur la gestion des ressources transfrontalières, notamment en ce qui concerne les minéraux, le pétrole et le gaz, à partir de huit études de cas. Certes, l'objet du présent rapport se limite à la gestion des ressources naturelles transfrontalières, en mettant l'accent sur la gestion des différends relatifs à ces ressources, notamment le gaz, le pétrole, les minéraux et l'eau douce.*